



## Engagement « Promeneurs du Net »

La structure/collectivité PIJ du CIAS de l'Intercom Bervay Terres de Normandie  
représentée par (nom et fonction) .....

confirme par le présent document son intérêt à s'inscrire dans la démarche des « Promeneurs du net ».

À ce titre, elle missionne (nom + fonction) BENARD CLAIRE  
pour devenir Promeneur du net.

L'engagement dans la démarche fera l'objet d'une signature officielle de la Charte des « Promeneurs du Net » en début d'année 2018.

### PREAMBULE

Internet est aujourd'hui le média de communication par excellence des jeunes et fait partie intégrante de leurs pratiques culturelles. La présence éducative sur Internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes. La finalité des Promeneurs du Net est de poursuivre sur Internet l'action éducative conduite sur les territoires par les différents acteurs engagés aux côtés des jeunes.

### PRÉ-REQUIS ET MISSIONS

Les Promeneurs du Net sont des professionnels (éducateurs, animateurs, informateurs jeunesse, conseillers en insertion, infirmières, psychologues, médiateurs numériques...) issus de différentes structures/collectivités du secteur (ou d'un service) éducatif, socio-culturel, médico-social, de l'animation ou de la médiation... qui interviennent auprès des jeunes sur les territoires. Les Promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu'ils occupent. La présence éducative sur Internet s'intègre dans les missions dévolues à sa structure et ne se substitue en aucun cas à elles.

Cette présence éducative peut s'exercer sur les réseaux sociaux, les forums, les « chats », les blogs, les jeux vidéo et tous les outils numériques utilisés par les jeunes et les familles. Dans le cadre de ses missions habituelles, chaque Promeneur du Net consacre deux heures par semaine pour aller à la rencontre des jeunes et parfois de leurs familles, afin de les accompagner dans la « rue numérique ».

Le Promeneur du Net doit volontairement intégrer les outils numériques à sa pratique professionnelle et se situer dans une démarche d'adaptation aux nouvelles modalités relationnelles de communication.

Il doit notamment être en capacité de posséder :

- une bonne culture des technologies de l'information et de la communication, et de leurs usages
- une connaissance des principales règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20171129-17D093\_Conv-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2017



Chaque Promeneur du Net doit posséder un compte professionnel (« profil individuel ») sur Facebook (et/ou Twitter, Instagram, Snapchat...) devant contenir *a minima* les informations suivantes :

- le prénom du Promeneur du Net et le nom de sa structure ;
- une photo personnelle (*la personnalisation de la relation est primordiale s'agissant de la présence éducative sur Internet. Le jeune doit pouvoir reconnaître l'adulte avec qui il est en contact.*)
- le logo (ou bandeau) Promeneurs du Net ;
- les précisions essentielles relatives à la démarche « Promeneurs du Net » ;
- les modalités d'entrée en relation avec un Promeneur du Net ;
- le lien vers l'annuaire départemental des Promeneurs du Net.

En s'inscrivant dans cette démarche, la structure missionne le Promeneur du Net pour:

- participer aux temps de coordination dédiés, au sein du réseau interdépartemental Eure/Seine-Maritime des Promeneurs du Net (rencontres, formations, analyse des pratiques...) ; participer aux animations collectives et/ou événementielles liées à ce réseau. Le CRIJ Normandie Rouen est chargé de cette coordination.
- assurer une présence éducative régulière sur Internet, intégrée à son temps de travail et adaptée aux horaires de sa structure.

Les structures intégrant le projet veillent à ce que la configuration de leur espace numérique soit maintenue à jour, afin de garantir et de respecter les principes de confidentialité et d'anonymat.

## RESPECT DES VALEURS INHÉRENTES A LA DÉMARCHÉ

Dans le cadre de leurs interventions, les Promeneurs du Net et les utilisateurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux suivants :

- respect des valeurs de la République et de la laïcité ;
- respect de la dignité de la personne ;
- interdiction du prosélytisme et de l'incitation à la haine.

Le Promeneur du Net exerçant ses fonctions dans un but non lucratif, aucune démarche commerciale n'est autorisée. Il s'engage à ne pas avoir vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle, et à ne pas exercer de pratique sectaire.

La diffusion de contenus à caractères pédophiles, pornographiques, racistes, négationnistes, injurieux, diffamatoires, obscènes, violents ou portant atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité n'est pas autorisée.

Fait à Beaumont Le Rocqee  
Le 29 Novembre 2017

Responsable de la structure/service / Elu.e :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20171129-17D093\_Conv-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2017

Le Président

Jean-Claude ROUSSELIN

